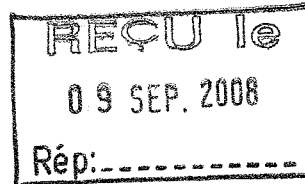


CM du 11/29/08

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES HAUTES-COMBES



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 4 SEPTEMBRE 2008**

PRESENTS : Mmes Dominique LEGRAND, Eliane GRENARD, Véronique BEAUD, Claudie PILLARD
Mrs François CASAGRANDE, Claude PERRIER-CORNET, Robert DROMARD, Jean-Pierre ACKERMANN, Gérard BARUT
Philippe MERMET, Jean-Paul ANTONIOLI, Jean-François COURT, Jean-Yves COMBY, Raphaël PERRIN, Patrick GINI, Nicolas GINDRE.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mrs Emile MARNAT (pouvoir à M. MERMET),
Christian DAVID (pouvoir à M. COMBY)

EXCUSES : Mme Isabelle MATHIEU
Mrs Bernard FELLMANN, Anthony HAREL, Jean-Marc GRENINGUEY

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents et excuse madame Andrée MATHIEU, trésorière.
Le quorum est atteint.

L'assemblée désigne à l'unanimité Monsieur Gérard BARUT comme secrétaire de séance.

Le président passe ensuite à l'ordre du jour

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 JUILLET 2008 :

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du 3 juillet 2008.

Monsieur Jean-Yves COMBY demande des explications quant à la phrase page 4, dossier projet de boulangerie à Septmoncel : 'Il souligne également que le boulanger a un bail commercial pour l'occupation de locaux de la commune, avec le renoncement il faut qu'il ait la garantie de se trouver quelque part, ainsi l'acte notarial doit certifié un certain nombre de choses. Il a déjà été essayé d'être flou mais malheureusement l'acte n'a pas été accepté'.

Monsieur Nicolas GINDRE répond qu'effectivement l'acte était trop flou, et de ce fait n'a pas été admis.

Après cette explication, le compte-rendu de la réunion du 3 juillet 2008 est approuvé à l'unanimité.

.../...

2) RAPPORT ANNUEL DU SICTOM SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2007 :

Suite à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le SICTOM doit présenter chaque année à chaque commune ou communautés de communes adhérentes un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Chaque délégué a reçu une copie de ce rapport.

Monsieur Raphaël PERRIN commente ce rapport.

Le Conseil communautaire prend acte à l'unanimité de ce rapport.

3) RAPPORT D'ACTIVITES DU SIDEC DE 2007 :

Suite à la loi N°99-586 du 12 juillet 1999, du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, et à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le SIDEC doit présenter un rapport d'activité chaque année. Chaque délégué a reçu une copie de ce rapport.

Le Conseil communautaire prend acte à l'unanimité de ce rapport.

4) RAPPORT D'ACTIVITES DU CAUE DU JURA :

Suite à la loi N°99-586 du 12 juillet 1999, du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, et à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le CAUE du Jura doit présenter un rapport d'activité chaque année. Chaque délégué a reçu une copie de ce rapport.

Le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de ce rapport.

5) RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CNRACL :

Suite à la loi N°99-586 du 12 juillet 1999, du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, et à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, la CNRACL doit présenter un rapport d'activité chaque année. Chaque délégué a reçu une copie de ce rapport.

Le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de ce rapport.

6) BILAN DE L'EXPOSITION DES ARTISTES DU JURA :

L'exposition des artistes du Jura s'est déroulée à la salle des Dolines du 19 au 31 juillet 2008. Chaque délégué a reçu un bilan de cette exposition.

Monsieur François CASAGRANDE constate que les Hautes-Combes ne savent toujours pas se vendre. Il demande que la commission signalétique étudie rapidement la signalétique pour l'événementiel.

Monsieur Raphaël PERRIN informe l'assemblée que la commune de Septmoncel étudie la possibilité d'installer un panneau lumineux pour annoncer les événements culturels et sportifs.

.../...

Après en avoir longuement délibéré, le conseil communautaire décide par 18 voix pour et une abstention (M. PERRIER-CORNET) de reconduire une exposition des artistes du 18 juillet 2009 au 31 juillet 2009 avec une participation de 50,00 € par artiste.

La commission communication et la commission animation définiront les règles et les modalités de cette manifestation.

La date de réunion de ces commissions aura lieu le mercredi 24 septembre 2008 à 17 heures.

7) BILAN DU MARCHÉ DES SAVOIR-FAIRE ET DE LA CREATION :

Le bilan du marché des savoir-faire et de la création s'est déroulé le vendredi 8 août 2008 à la salle des Dolines. Chaque délégué a reçu un bilan de cette manifestation.

Monsieur François CASAGRANDE pense qu'il faudrait associer autre chose à cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de reconduire cette manifestation en 2009, le vendredi 7 août 2009. La commission animation et la commission communication définiront également les modalités de cette manifestation.

Le conseil communautaire autorise le président à encaisser 195,00 € sous forme de dons, pour le marché des savoir-faire 2008.

8) DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ÉVÉNEMENT TÉTRAS ET FORÊTS D'ALTITUDE :

La journée événement sur le grand tétras et la forêt d'altitude se déroulera les 3 et 4 octobre 2008 aux Rousses. Voici les explications de ce projet.

Contexte :

En 2006 et 2007, la communauté de communes de la station des Rousses a confié à un cabinet d'études expert en communication, la conduite d'une réflexion sur la communication autour du grand tétras et des enjeux de sa préservation. Ce travail s'est fait au sein d'un comité de pilotage qui a regroupé les communautés de communes et syndicats intercommunaux concernés par cette problématique, l'ONF, l'ONCFS, le groupe tétras Jura, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et la DIREN de Franche-Comté.

Trois projets ont débouché de cette réflexion collective parmi lesquels l'organisation d'un événement à la fois professionnel et festif à destination du grand public et des socioprofessionnels du tourisme et des loisirs en forêt d'altitude.

Pour mener à bien ce projet, le Parc du Haut-Jura a accepté d'en porter la maîtrise d'ouvrage administrative et financière même si l'organisation est bien le fruit d'un travail du comité de pilotage qui a été élargi à la Réserve Naturelle de la Haute-Chaine du Jura, aux Conseils Régionaux de Franche-Comté et de Rhône-Alpes, au Conseil Général du Jura, au Commissariat de massif, à la Fédération des chasseurs du Jura.

Objectifs :

- Offrir aux socioprofessionnels aux naturalistes un temps de 'débat-vérité' avec pour objectif de mettre en lumière les points qui posent encore problème dans l'acceptation des mesures de protection du Grand Tétrás et de la biodiversité des forêts d'altitude de façon plus large.

.../...

- Offrir au grand public également un temps de débat sur la protection du Grand Tétras
- Mettre en lumière les diverses ressources (en terme de matériaux, d'emplois, d'image, d'inspiration artistique..) offertes par la forêt d'altitude, ses paysages, sa biodiversité...
- Montrer, par l'organisation d'une manifestation festive que la préservation de l'environnement et de la biodiversité peut être à l'origine d'un événement attractif pour une ville et une région
- Donner aux différents professionnels et associations de la protection de la nature et du tourisme un espace d'expression
- Prouver que des élus locaux, des administrations d'Etat, des associations aux visages divers (Groupe Tétras Jura, fédération des chasseurs,..) peuvent se regrouper pour, ensemble, créer une manifestation autour d'un sujet sensible comme le Grand Tétras et la préservation des biotopes de forêts d'altitude.

Déroulement :

La manifestation est prévue le vendredi 3 octobre 2008 au soir et le samedi 4 octobre 2008 toute la journée.

Vendredi soir :

Soirée film- débat à destination du grand public. Projeté en 4 points du massif du Jura(Les Moussières ou Lajoux, Gex, Labergement Saint Marie et le secteur de Mignovillard-Nozeroy), le film de la Salamandre 'Grand coq, petit espoir' constituera la base de débats animés par diverses personnalités locales.

Samedi matin : deux tables rondes successives aborderont, sous l'animation d'un journaliste encore à déterminer deux questions : Pourquoi préserver le grand tétras ? Y a t-il compatibilité entre préservation et activités de pleine nature ? La matinée se terminera par un verre de l'amitié et une ouverture officielle de l'après-midi

Samedi après-midi :

Ce moment sera davantage festif, à destination du grand public avec l'organisation d'un marché artisans (chaque stand devant travailler le sujet de la forêt d'altitude et du Grand Tétras), d'animations de rue(musique, démonstration d'un sanglier, de débardage à cheval, de tavaillon...), d'animations pour les enfants..

La journée se terminera par un concert.

Le budget prévisionnel s'élève à 32 500,00 €.

Ainsi, le PNR sollicite une subvention de la Communauté de Communes des Hautes-Combes pour un montant de 500,00 €, ce qui représente 1,80 % du budget prévisionnel.

Monsieur Raphaël PERRIN se sent mal à l'aise par rapport à ce dossier, il a l'impression que l'on utilise le grand Tétras pour faire une manifestation et non dans le but de protéger cet animal.

Les élus trouvent la somme demandée pas très équitable par rapport aux autres communautés de communes. Ainsi, il est proposé de verser une subvention de 250,00 €.

Le conseil communautaire décide par 6 voix contre (Mme BEAUD, Mme GRENARD, M. CASAGRANDE, Mme LEGRAND, M. PERRIN, M. PERRIER-CORNET) et 5 abstentions (M.COURT, ANTONIOLI, BARUT, MERMET (avec un pouvoir))de ne pas verser de subvention au PNR pour l'événement Tétras et Forêts d'altitude.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de prêter gratuitement la toile de tente pour cette manifestation.

.../...

9) DOSSIER 'ECO-TRUCS FESTIVAL 2008' PAR LA JCI :

La jeune chambre économique du Haut-Jura propose d'organiser la première édition de 'l'Ecol Trucs Festival', le dimanche 19 octobre 2008. Une journée de sensibilisation à la protection de l'environnement, de la bio diversité, et au développement durable pour le grand public.

Son objectif premier est de mettre en relation les visiteurs avec les acteurs du développement durable et de les sensibiliser aux gestes simples et concrets pour participer à la protection de l'environnement.

A la différence d'un marché ou d'une foire, ce festival se veut interactif et impliquera donc les visiteurs aussi bien adultes et enfants, grâce à des animations ludiques, interactives et conviviales pour favoriser les échanges et la solidarité.

Le programme :

- des stands d'information sur le développement durable et la bio diversité (acteurs locaux, matériaux, associations...)
- un espace d'expositions et de promotions d'initiatives existantes -
- Des animations interactives et ludiques pour tous : calculer son empreinte écologique, s'amuser à trier, tester un véhicule propre, apprendre à décoder les labels ou la composition des produits,..
- un rallye visant à faire découvrir aux habitants les initiatives locales prises en faveur de l'environnement et à mettre en avant la faune et la flore
- des conférences sur l'éco citoyenneté dans la vie quotidienne et dans l'entreprise
- Un cadeau ecol-citoyen offert à chaque festivalier : l'ecobox, une petite boîte en fer blanc recyclé permettant de conserver des petits déchets

Le budget prévisionnel s'élève à 10 000,00 €.

La Jeune chambre économique du Haut-Jura sollicite la communauté de communes des Hautes-Combes pour une subvention pour l'organisation de cette manifestation.

Pour une subvention de 250 € :

la JCE s'engage à citer le partenaire :

- Sur son site www.lecomtois.com
- dans ses communiqués de presse relatifs à l'événement
- dans le programme remis sur le site le jour J
- le jour J au micro

Pour une subvention de 500 € :

La JCE s'engage à :

- fournir un espace stand d'exposition
- citer le partenaire :
- sur le site www.lecomtois.com
- dans ses messages radio
- dans ses communiqués de presse relatifs à l'événement
- Dans le programme remis sur le site le jour J
- le jour J au micro

Pour une subvention du 750 € :

La JCE s'engage à :

- mettre le logo du partenaire sur les Flyers et affiches
- accrocher la banderole du partenaire (si celui-ci en a une) sur le site le jour J
- citer le partenaire :

.../...

- sur le site www.lecomtois.com
- dans ses messages radio
- dans ses communiqués de presse relatifs à l'événement
- dans le programme remise sur le site le jour J
- le jour J au micro

L'assemblée souligne qu'il aurait été judicieux de faire cette manifestation avec l'événement Tétrás et Forêts d'altitude.

Le conseil communautaire à l'unanimité ne donne pas suite à ce dossier.

10) EMPRUNT POUR LA CHARTE PAYSAGERE :

Le décompte définitif de la SJE n'étant pas parvenu à la communauté de Communes des Hautes-Combes, cette question sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

11) REVISION DU PLU INTERCOMMUNAL DU SIVOM DE LA VALSERINE :

Suite à l'article L 123-8 du code de l'urbanisme, le SIVOM de la Valserine demande si la communauté de Communes des Hautes-Combes souhaite être consultée au cours du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire souhaite à l'unanimité être consulté pour le projet de révision du PLU Intercommunal du SIVOM de la Valserine.

12) AFFAIRES DIVERSES :

a) fréquentation des bureaux de postes :

Chaque élu a reçu le détail de la fréquentation des bureaux de poste Intercommunales du mois de juin 2008 et du mois de juillet 2008, ainsi qu'un récapitulatif de la fréquentation moyenne des bureaux de postes d'avril 2007 à juillet 2008.
La fréquentation est stable.

b) pour information :

Chaque élu a reçu :

- 1) le projet de convention de partenariat entre la maison de l'emploi du Haut-Jura et le Comité de Bassin d'Emploi du Haut-Jura
- 2) le dossier concernant le point d'avancement sur le projet couveuses d'entreprises.

c) charte paysagère :

Monsieur Nicolas GINDRE informe l'assemblée qu'il reste les marquages aux sols à faire, si la météo le permet ces travaux se feront semaine 37 ou semaine 38.
Il rappelle que les maires des communes sont invités à chaque réunion de chantier et il regrette que sur la commune des Moussières aucun élus ne soit présent à ces réunions.
Pour les Moussières, il demande si la déviation pour les véhicules légers peut se faire par le Pré-fillet.

Madame Eliane GRENARD émet un avis favorable pour cette déviation.

.../...

d) SPANC

Monsieur Nicolas GINDRE rappelle à l'assemblée que pour 2012, les communes doivent avoir fait le diagnostic de l'assainissement non collectif. Monsieur GINDRE demande que les communes réfléchissent pour savoir si au niveau des Hautes-Combes avec le Syndicat du Chappy, il peut être envisager de passer une convention avec un prestataire privé pour réaliser le diagnostic ou éventuellement embaucher une personne qualifiée dans ce domaine.

e) fusion des communautés de communes :

Monsieur Nicolas GINDRE informe l'assemblée que les communautés de communes de Val de Bienne, le Plateau du Lizon et Jura Sud ont décidé d'avancer dans la réflexion d'une fusion et ces trois communautés de communes demandent si les Hautes-Combes veulent être associées à ces travaux.

En parallèle, la station des Rousses est d'accord pour réfléchir sur ce qui pourrait être fait avec les Hautes-Combes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de mener une réflexion avec les deux scénarios.

f) Jeux des Neiges :

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se positionner sur les jeux des neiges 2009, car il est urgent d'informer les écoles afin qu'elles puissent inscrire cette action dans leur programme pédagogique.

Monsieur PERRIER-CORNET soumet que cette manifestation soit gérée par une association.

Monsieur Philippe MERMET propose que la commission animation travaille sur cette problématique pour trouver un autre concept en 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de faire un break d'une année pour cette manifestation.

g) La forestière :

Monsieur Jean-Yves COMBY souhaiterait que la communauté de Communes installe des banderoles 'Bienvenue sur le territoire des Hautes-Combes' sur le parcours de la forestière.

Monsieur Raphaël PERRIN aimerait bien savoir ce qui incite les coureurs à revenir sur le territoire des Hautes-Combes.

Après en avoir délibéré, il est décidé d'acheter deux banderoles mentionnant bienvenue sur le territoire des Hautes-Combes avec le logo et des pictogrammes représentant un skieur, un randonneur et un cycliste.

Monsieur Philippe MERMET est chargé de ce dossier et de l'installation des banderoles le jour J.

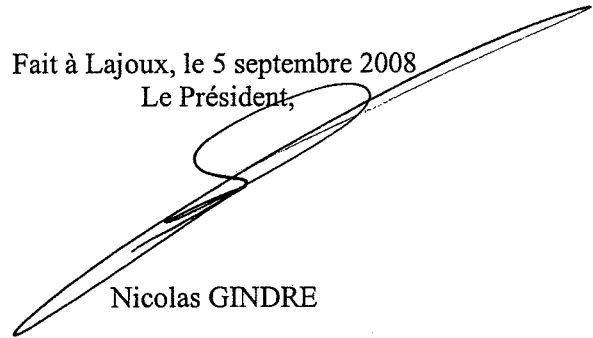
h) dates de réunion :

- réunion de la commission animation et communication : mercredi 24 septembre 2008 à 17 heures à Lajoux
- réunion de la commission économique : mardi 23 septembre 2008 à 15 heures 30 à Lajoux

La prochaine réunion est fixée le jeudi 2 octobre 2008 à 20 heures à Lajoux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 0 heure 15.

Fait à Lajoux, le 5 septembre 2008
Le Président,



Nicolas GINDRE